

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 12/05/2021

### ACCOMPAGNER ET AMPLIFIER LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES DANS LES PARCELLES AGRICOLES

L'agriculture des Hauts-de-France s'engage sur le chemin de la transition agro-écologique et climatique. Ces transitions impliquent, entre autres, le déploiement d'infrastructures agro-écologiques comme les haies et les arbres au sein des parcelles agricoles.

Les haies et les arbres jouent en effet de nombreux rôles agronomiques et environnementaux : protection et efficacité de la ressource en eau, lutte contre l'érosion des sols et les inondations, amélioration du bien-être animal, développement des habitats d'espèces et notamment d'insectes pollinisateurs et d'auxiliaires des cultures, contribution à l'identité et diversité des paysages. Ils permettent également une diversification de la production : production fruitière, de bois d'œuvre ou de bois énergie.

Planter des haies ou des arbres au sein d'un système agricole est donc un engagement technique et économique des agriculteurs méritant d'être encouragé, soutenu et accompagné.

Pour accélérer et amplifier les transitions en cours dans le contexte actuel de crise sanitaire, des moyens adaptés et exceptionnels sont mobilisés.

**Ainsi la Région, l'État, les agences de l'eau (Artois - Picardie et Seine - Normandie), avec le soutien technique de l'Office Français de la biodiversité (OFB) s'associent au travers de deux dispositifs ouverts dès le printemps 2021 dans le cadre de France Relance et du plan agro-écologie Hauts-de-France :**

- 1. Soutenir les structures/opérateurs qui, dans les territoires, agissent pour la mobilisation des agriculteurs et l'accompagnement technique de leurs projets de plantation :**

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été ouvert du 23 mars au 25 avril pour les

structures agissant dans les territoires au plus près des agriculteurs afin de susciter des projets de plantation et de les accompagner, de manière coordonnée à l'échelle régionale.

Cet AMI a été opéré conjointement par l'État et les agences de l'eau (Artois - Picardie et Seine - Normandie), avec le soutien technique de l'OFB et en partenariat avec la Région Hauts-de-France.

**15 projets ont été déposés, garantissant le succès du dispositif. Leur instruction est en cours et le comité de sélection permettra aux lauréats de débiter l'animation dès ce printemps.**

Pour plus de détails, retrouvez les informations et les documents relatifs à l'AMI : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Appel-a-manifestation-d-interet,2977>

## **2. Soutenir les agriculteurs dans leurs investissements de plantation (haies et projets d'agroforesterie)**

Afin d'accompagner financièrement les agriculteurs dans l'implantation effective des arbres et des haies dans leurs parcelles, un appel à projets harmonisé à l'échelle des Hauts-de-France est lancé pour la première fois ce **10 mai 2021**.

Cet appel à projets, opéré par la Région Hauts-de-France, décline les mesures des Programmes de développement rural (PDR) Nord - Pas-de-Calais et Picardie. Ce dispositif mobilise des financements notamment de la Région, de l'État et des agences de l'eau (Artois - Picardie et Seine - Normandie).

**Deux dates limites de dépôt des dossiers : les 09/07/2021 et 08/10/2021.**

**Les agriculteurs pourront, s'ils le souhaitent, s'appuyer sur les structures d'accompagnement identifiés par l'AMI régional pour les accompagner dans leur projets, en plus des structures d'accompagnement habituelles.**

Pour plus de détails, retrouvez les informations et les documents relatifs à cet AAP : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets/>

Les actions soutenues concernent les projets de plantation dès l'automne 2021 et en 2022.

**Les projets éligibles à la mesure 5 du plan de relance « Plantons des haies ! » seront soutenus par des crédits « France Relance » avec une enveloppe prévisionnelle Hauts-de-France de 5,17 millions d'euros<sup>1</sup>.**

Ces dispositifs s'articulent avec les autres dispositifs régionaux accompagnant l'entretien et la valorisation des haies et des arbres champêtres, selon les territoires et le type d'implantation : les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), la valorisation carbone dans le cadre du Label Bas Carbone, les expérimentations de paiements pour services environnementaux (PSE), les dispositifs d'accompagnement à la valorisation de la biomasse, ... Ces politiques sont complétées par les actions de police renforcées, mises en œuvre par les services de l'Etat et ses opérateurs, de façon à garantir la cohérence et la pérennité des interventions de gestion et de restauration des haies.

<sup>1</sup> Le plan de relance annoncé par le gouvernement le 03 septembre 2020 comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière dont le programme « Plantons des haies ! ». Il est doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros et d'un objectif de 7 000 km de haies ou arbres intraparcels plantés sur des parcelles agricoles en 2 ans à l'échelle nationale.

### **Préfecture de la région Hauts-de-France**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans - Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)